

**2017-05-01**

Séance ordinaire  
1<sup>er</sup> mai 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 à 20 heures à laquelle sont présents M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, Jimmy Talon, et les conseillères M<sup>mes</sup> Pauline Joncas et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 10 avril 2017;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
  - a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017;**
- 7. Affaires nouvelles :**
  - a) Demande d'autorisation de passage pour la Course des Pionniers de l'Islet;
  - b) Demande d'autorisation de passage pour la Tournée des Vainqueurs;
  - c) Engagement de la coordonnatrice du terrain de jeux et de l'accompagnatrice pour enfant handicapé;
  - d) Cession du lot 3 251 057, terrain situé au coin du chemin Vincelotte et de la route de l'Anse-à-Gilles, propriété de M<sup>me</sup> Adèle Brisebois;
  - e) Demande à la Commission de la toponymie pour le nom du parc industriel municipal et pour la rue;
  - f) Demande de contribution des Fêtes de la Saint-Hubert;
  - g) Demande au Pacte rural de la MRC de Montmagny pour le projet d'amélioration des activités touristiques à la halte municipale et à l'ancien quai du Gouvernement.
- 8. Affaires commencées :**
  - a) Octroi du contrat pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité;
  - b) Résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet de mise aux normes de l'eau potable;
  - c) Appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable;
  - d) Appel d'offres public pour les travaux de réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte;
  - e) Programmation partielle de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
  - f) Renouvellement des assurances générales et confirmation de l'annulation de l'assurance accident des pompiers.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

## 1. Ouverture de la séance

M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

## 2. Vérification des présences

**Sont présents :** M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron  
M. Pierre Martineau, siège # 1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège # 3  
M. Gaétan Bélanger, siège # 4  
M. Jimmy Talon, siège #5  
M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège # 6

**2017-05-01**

Adoption de l'ordre du jour

## 3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2017-05-02**

Adoption des procès-verbaux

## 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 10 avril 2017

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance du 3 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 10 avril 2017, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés.

**2017-05-03**

Ratification des comptes

## 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Jimmy Talon, et résolu à l'unanimité que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1700129 au numéro C1700183 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1700040 au numéro L1700053, les dépôts directs du numéro P1700120 au numéro P1700172 pour la somme de 375 539,93 \$ et les salaires pour une somme de 61 894,73 \$ totalisant ainsi 437 434,66 \$.

Rapport du CCU  
19 avril 2017

## 6. Rapport des comités

### a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017

M<sup>me</sup> Chantal Côté fait un bref résumé de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2017.

**2017-05-04**

Droit de passage pour la course des Pionniers

## 7. Affaires nouvelles

### a) Demande d'autorisation de passage pour la Course des Pionniers de l'Islet

**CONSIDÉRANT QUE** la Course des Pionniers passera sur notre territoire le 17 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de l'organisation demandent l'autorisation de circuler dans notre municipalité et plus précisément sur le chemin des Pionniers Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le départ du 10 kilomètres se fera sur le chemin des Pionniers Est en direction de l'Islet;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le passage de la Course des Pionniers sur notre territoire le 17 juin 2017 et aussi pour les autres événements à venir. La présente résolution sera renouvelée automatiquement à moins d'avis contraire de la Municipalité. Les organisateurs devront tout de même nous aviser annuellement de leur passage ou non sur notre territoire. Le chemin emprunté sera le chemin des Pionniers Est. De plus, les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être enlevés après l'activité.

**2017-05-05**

Droit de passage pour la  
Tournée des Vainqueurs

**b) Demande d'autorisation de passage pour la Tournée des Vainqueurs**

**CONSIDÉRANT QUE** la Tournée des Vainqueurs passera à nouveau dans notre municipalité le 19 août prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de l'organisation demandent l'autorisation de circuler sur notre territoire;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la Tournée des Vainqueurs à circuler sur notre territoire le 19 août 2017. De plus, les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être enlevés après l'activité.

**2017-05-06**

Engagement  
coordonnatrice tdj et  
accompagnatrice enfant  
handicapé

**c) Engagement de la coordonnatrice du terrain de jeux et de l'accompagnatrice pour enfant handicapé**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité procède à chaque année à l'engagement du personnel estival pour divers postes au sein du terrain de jeux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs a procédé aux entrevues pour le poste de coordonnateur(trice) du terrain de jeux et l'accompagnateur(trice) pour enfant handicapé;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager M<sup>me</sup> Pamela Poulin au poste de coordonnatrice du terrain de jeux pour l'été 2017 et M<sup>me</sup> Sara-Maude Jean au poste d'accompagnatrice pour enfant handicapé.

2017-05-07

Cession de terrain  
3 251 057, M<sup>me</sup> Adèle  
Brisebois

d) **Cession du lot 3 251 057, terrain situé au coin du chemin Vincelotte et de la route de l'Anse-à-Gilles, propriété de M<sup>me</sup> Adèle Brisebois**

**ATTENDU QUE**

le lot 3 251 057, propriété de M<sup>me</sup> Adèle Brisebois est actuellement utilisé gratuitement à des fins de stationnement lors d'activités offertes par le Service des loisirs de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

**ATTENDU QUE**

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a reçu une offre de donation par M<sup>me</sup> Adèle Brisebois en date du 6 février 2017 concernant ce lot;

**ATTENDU QUE**

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est intéressée à acquérir ledit immeuble aux fins relatées ci-dessus;

**ATTENDU QUE**

le projet d'acte de cession a été préparé par M<sup>e</sup> Vincent Morin, notaire;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace se porte acquéreur de l'immeuble suivant :

### DÉSIGNATION

Un terrain situé dans la municipalité de Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, connu et désigné comme étant le lot **TROIS MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE ET UN MILLE CINQUANTE-SEPT (3 251 057) DU CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de Montmagny.

- QUE cette acquisition se fasse à titre purement gratuit, sans aucune contrepartie de la part de la Municipalité.
- QUE cet acte soit préparé par M<sup>e</sup> Vincent Morin, notaire, conformément aux termes et conditions contenus au projet d'acte de cession soumis au Conseil pour approbation.
- D'AUTORISER son honneur la mairesse M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, M<sup>me</sup> Sophie Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, tous actes et documents requis pour ce dossier de cession, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.
- DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à M<sup>e</sup> Vincent Morin, notaire.

**2017-05-08**

Commission toponymie  
Parc industriel et rue

**e) Demande à la Commission de la toponymie pour le nom du parc industriel municipal et de la rue**

**CONSIDÉRANT QUE** les infrastructures du parc industriel municipal seront construites au cours de l'automne 2017;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a eu entente entre la Municipalité et le président de l'entreprise Les Constructions H.D.F. inc. pour la détermination du nom du parc industriel municipal ou de la rue;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties se sont entendues sur le nom que portera le parc industriel municipal;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le parc industriel situé sur le chemin de la Rivière soit nommé Parc industriel Hébert-Pelletier et que la rue porte le nom de Rue Boulet. La présente résolution sera envoyée à la Commission de la toponymie pour acceptation.

**2017-05-09**

Demande de contribution Fêtes de la Saint-Hubert

**f) Demande de contribution des Fêtes de la Saint-Hubert**

**CONSIDÉRANT QUE** les Fêtes de la Saint-Hubert ont adressé une demande d'appui à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour l'organisation de la 47<sup>e</sup> édition des festivités de la Saint-Hubert à l'automne 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs demandes sont déjà autorisées par la politique d'accréditation des organismes ou sont habituellement autorisées par la responsable du Service des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise le versement d'une contribution financière de cinq cents dollars (500 \$) au comité des Fêtes de la Saint-Hubert pour l'organisation des festivités des 2 et 3 septembre 2017.

De plus, le Conseil autorise la présence du personnel et des véhicules du Service des incendies lors de la célébration de la messe solennelle. Les autres demandes seront traitées par la responsable du Service des loisirs.

**2017-05-10**

Pacte rural amélioration quai et halte

- g) Demande au Pacte rural de la MRC de Montmagny pour le projet d'amélioration des activités touristiques à la halte municipale et à l'ancien quai du Gouvernement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a élaboré un projet d'amélioration des activités touristiques à la halte municipale et à l'ancien quai du Gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural et s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans ledit formulaire en y investissant les sommes prévues et nécessaires pour sa réalisation complète.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate comme représentante M<sup>me</sup> Sophie Boucher, directrice générale, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au Pacte rural.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande à la MRC de Montmagny d'affecter la somme de 23 900 \$ à partir des objectifs d'affectation du Pacte rural (volet local) dans les limites et le respect des objectifs d'affectation prévue pour le volet local de la PPSAMV « Pacte Rural ».

## 8. Affaires commencées

2017-05-11

Contrat asphalte 2017

### a) Octroi du contrat pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux a été faite selon le Code municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de soumissions ont été envoyées aux soumissionnaires sélectionnés par le Conseil municipal lors d'un caucus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimation préliminaire des coûts du contrat était inférieure à 100 000 \$ compte tenu des quantités et du prix du marché;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues :

<b>Entrepreneur</b>	<b>Montant total avec taxes</b>
Les Constructions H.D.F. inc.	86 783,13 \$
Les entreprises JRMorin inc.	95 705,19 \$
BML Division de Sintra	112 046,82 \$
Pavage Francoeur inc.	119 454,16 \$

### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décréter l'exécution des travaux pour la pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte) sur le territoire de la municipalité, et ce, tel que décrit au devis faisant partie des documents d'appel d'offres produits.

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Les Constructions H.D.F. inc. pour la somme de 86 783,13 \$ avec taxes pour le contrat de pose de couches d'usure et de rapiéçage manuel et mécanisé d'enrobé bitumineux (asphalte), et ce, conformément au devis faisant partie des documents d'appel d'offres et des addendas.

D'autoriser M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse, et M<sup>me</sup> Sophie Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2017-05-12

Demande MDDELCC  
pour mise aux normes de  
l'eau potable

b) **Résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet de mise aux normes de l'eau potable**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cap-Saint-Ignace réalisera des travaux de mise aux normes de ses installations d'eau potable;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la Municipalité doit demander une autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU QUE** les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par la firme Beaudoin Hurens;

**ATTENDU QUE** le MDDELCC doit autoriser la réalisation du projet;

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION**

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate la firme Beaudoin Hurens par l'intermédiaire de M. François Gagnon, ingénieur, à soumettre cette demande d'autorisation au MDDELCC pour le dossier mentionné ci-dessus et à présenter tout engagement en lien avec une telle demande.

Que la Municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés en lien avec l'autorisation accordée.

Que M<sup>me</sup> Sophie Boucher, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, la demande de certificat d'autorisation de l'article 32 de la LQE ainsi que toute correspondance relative à cette demande.

M<sup>me</sup> Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution.



**2017-05-13**

Appel d'offres pour mise aux normes de l'eau potable

**c) Appel d'offres public pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable**

**CONSIDÉRANT QUE** la mise aux normes des installations d'eau potable est prévue à l'été et à l'automne 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total du contrat est supérieur à 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 935 du Code municipal stipule que le contrat ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal s'il comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis sont en production et devraient être prêts au cours des prochaines semaines;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION**

D'autoriser la directrice générale, M<sup>me</sup> Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi. Un avis public sera publié dans le journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible sur SÉAO (Système électronique d'appel d'offres public) au cours des prochaines semaines.

M<sup>me</sup> Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution.

**2017-05-14**

Travaux de réfection des conduites sur la route du Souvenir et chemin Vincelotte

**d) Appel d'offres public pour les travaux de réfection des conduites sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte**

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et l'ajout d'un pluvial est prévu sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total du contrat est supérieur à 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 935 du Code municipal stipule que le contrat ne peut être adjugé qu'après demande publique de soumissions faite par annonce dans un journal s'il comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis sont en production et devraient être prêts au cours des prochaines semaines;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION

D'autoriser la directrice générale, M<sup>me</sup> Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi. Un avis public sera publié dans le journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible sur SÉAO (Système électronique d'appel d'offres public) au cours des prochaines semaines.

M<sup>me</sup> Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution.

2017-05-15

TECQ

- e) **Programmation partielle de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

### ATTENDU QUE

la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

### ATTENDU QUE

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

### ATTENDU QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace veut déposer une programmation partielle pour réaliser des travaux couvrant la majeure partie des sommes disponibles à son égard;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jimmy Talon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle :

- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Québec et le Canada de même que leurs

ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

M<sup>me</sup> Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution.

**2017-05-16**

Renouvellement  
assurances générales et  
annulation assurance  
accident incendie

**f) Renouvellement des assurances générales et confirmation de l'annulation de l'assurance accident des pompiers**

**CONSIDÉRANT QUE** les protections d'assurances générales de la Municipalité portent échéance le 15 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** PMT Roy Assurances et Services financiers inc., mandataire pour la Mutuelle des municipalités du Québec, a présenté une proposition de renouvellement du contrat d'assurances au montant de 49 343 \$ taxes incluses pour la prochaine année;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que le Conseil accepte la proposition de renouvellement au montant de 49 343 \$ taxes incluses présentée par PMT Roy Assurances et Services financiers inc. pour la période du 15 mai 2017 au 15 mai 2018. De plus, en raison de l'entente intermunicipale avec la Ville de Montmagny signée le 8 juillet 2016 pour l'administration commune du Service des incendies, le personnel n'est pas à la charge de la Municipalité. Donc, la garantie assurance accident des pompiers est par conséquent annulée.

#### **8. Informations générales**

M<sup>me</sup> la mairesse informe les gens de différents dossiers.

#### **9. Période de questions générales**

M<sup>me</sup> la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

**2017-05-17**

#### **10. Levée de la séance**

Levée de la  
séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 h 47.

Sophie Boucher  
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron  
Mairesse

